



Conseil économique et social

Distr. générale
21 décembre 2001
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-troisième session

5-8 mars 2002

Point 7 e) de l'ordre du jour provisoire*

Activités non classées par domaine :

coordination des indicateurs de développement

Harmonisation des indicateurs de développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est établi conformément à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-deuxième session^a. Il décrit les activités que la Division de statistique de l'ONU mène pour appuyer l'application de la résolution 2000/27 du Conseil économique et social sur les indicateurs de base pour le suivi des conférences mondiales. En particulier, le rapport décrit les incidences en matière de statistiques du processus de suivi de la Déclaration du Millénaire. Il présente succinctement les travaux menés pour définir des indicateurs sur l'évaluation du « Partenariat mondial pour le développement » et indique les domaines d'activité prioritaires auxquels la Division de statistique de l'ONU pourrait se consacrer pour l'année 2002/2003. La Commission voudra peut-être donner son avis sur le programme de travail et les priorités proposées.

^a Voir *Documents officiels du Conseil économique et social (2001), Supplément No 4 (E/2001/24)*, chap. I, sect. A.

* E/CN.3/2002/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Activités menées pour donner suite à la résolution 2000/27 du Conseil économique et social	1–5	3
II. Indicateurs pour le suivi de l'application de la Déclaration du Millénaire	6–10	4
III. Propositions concernant le programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour 2002/2003	11–15	5
IV. Questions à examiner	16	5
Annexe		
Objectifs de développement pour le Millénaire		6

I. Activités menées pour donner suite à la résolution 2000/27 du Conseil économique et social

1. Au cours de l'année écoulée, la Division de statistique de l'ONU a orienté les activités qu'elle mène dans le domaine des indicateurs statistiques compte tenu de la résolution 2000/27 du Conseil économique et social sur les indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU. Cette résolution aborde les quatre principaux thèmes suivants : a) la nécessité d'un renforcement des capacités dans le domaine des statistiques; b) l'analyse technique des indicateurs issus de conférences existants et la définition d'un nombre limité d'indicateurs communs; c) la nécessité d'indicateurs relatifs aux moyens d'exécution et d'indicateurs sur le Partenariat mondial pour le développement; et d) la promotion de la constitution de réseaux. Le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport au sujet de l'application de cette résolution à sa session de fond de 2002.

2. La question du renforcement des capacités dans le domaine des statistiques sera examinée en détail au titre du point 6 de l'ordre du jour (voir également E/CN.3/2002/18 et E/CN.3/2002/19). En ce qui concerne l'examen technique des indicateurs issus de conférences et la définition d'un nombre limité d'indicateurs communs, la Division a appuyé les travaux des Amis de la Présidence, groupe créé par la Commission de statistique à sa trente-deuxième session. Pour faire en sorte que les pays s'investissent et garantir leur participation, un effort de communication particulier a été consenti tout au long de la période, et les Amis de la Présidence ont veillé activement à ce que les organismes de statistiques nationaux du monde entier soient informés de leurs travaux. Ainsi, de nombreux experts nationaux ont été associés aux travaux des différents sous-groupes thématiques. Le rapport final des Amis de la Présidence (E/CN.3/2002/26) contient un certain nombre de recommandations spécifiques. En étroite coopération avec les experts nationaux, la Division a établi des notes techniques détaillées sur les différents indicateurs qui peuvent être consultées dans sa page Web à l'adresse <<http://esa.un.org/unsd/indicatorfoc>>.

3. En ce qui concerne les indicateurs concernant les « moyens d'exécution », la préoccupation fondamentale du Conseil était que le suivi des engagements adoptés lors des conférences réponde à une démarche équilibrée. Alors que les pays en développement s'engagent à faire le nécessaire pour atteindre les objectifs internationaux en matière de développement, les pays industrialisés s'engagent à assurer des conditions propices à ce développement. Le Conseil a souligné la nécessité de poursuivre la mise au point d'indicateurs de ce type pour le Partenariat mondial pour le développement, afin de mesurer en premier lieu l'aide au développement, l'allègement de la dette, l'investissement étranger direct, les conditions commerciales et le transfert de technologie.

4. Avec l'aide d'un consultant, la Division a pu faire avancer les travaux consacrés aux indicateurs des moyens d'exécution. Le consultant avait pour mission d'analyser la documentation relative aux conférences des Nations Unies, en particulier la documentation préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement qui aura lieu en mars 2002 au Mexique, et de décrire les principaux moyens d'exécution envisagés, ainsi que les indicateurs quantitatifs correspondants, en identifiant les indicateurs existants et les carences. Il devait également examiner les indicateurs existants pour différents domaines d'action (aide au développement, allègement de la dette, etc.) du point de vue de la qualité, en réalisant une évaluation technique. Dans son rapport final, le consultant devait inclure certaines recommandations concernant les indicateurs prioritaires et les domaines d'activité possibles. Son rapport devrait être achevé pour la réunion de la Commission de statistique et sera communiqué à ses membres en tant que document de travail.

5. Pour ce qui est de promouvoir la coordination, la Division a mené une active campagne d'information, utilisant les instances nationales, régionales et interinstitutions, afin de porter la résolution 2000/27 du Conseil à l'attention des statisticiens et de s'assurer que les travaux consacrés par les Amis de la Présidence aux indicateurs obtiennent l'appui voulu. À la trente-cinquième session du Sous-Comité des activités statistiques, du CAC tenue à Vienne en septembre 2001 (voir E/CN.3/2002/29), les organismes du système des Nations Unies ont été invités à apporter leur savoir-faire à l'évaluation technique en utilisant le site Web de la Division. Par ailleurs, la Division a poursuivi son

partenariat avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et compte participer à un examen de l'ensemble d'indicateurs du bilan commun de pays, utilisé par les fonds et programmes des Nations Unies au niveau des pays pour les besoins des programmes de l'ONU. L'examen en question a pour objet d'harmoniser l'ensemble d'indicateurs du bilan commun de pays avec les objectifs de développement pour le Millénaire (voir sect. II ci-après) et de tirer parti de l'expérience concrète acquise dans l'utilisation de ces indicateurs au cours des deux dernières années. La préoccupation centrale de la Division est de répertorier les bonnes pratiques pour ce qui est d'associer les systèmes statistiques nationaux au processus du bilan commun de pays.

II. Indicateurs pour le suivi de l'application de la Déclaration du Millénaire

6. Par sa résolution 55/2, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration du Millénaire, qui définit l'action que l'ONU est appelée à mener au cours des prochaines années. La Déclaration a été signée par 145 chefs d'État et de gouvernement. Dans le domaine du développement économique et social, on a fixé des objectifs précis pour des domaines d'action essentiels tels que l'éradication de la pauvreté, qui doivent être atteints d'ici à 2015. L'Assemblée générale a également demandé que les progrès accomplis par rapport aux objectifs énoncés dans la Déclaration fassent l'objet d'un examen régulier.

7. La Division de statistique et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui préside le Groupe des Nations Unies pour le développement, effectueront conjointement les évaluations quantitatives relatives aux objectifs de développement qui seront nécessaires à l'établissement des rapports annuels présentés à l'Assemblée générale. La Division offrira la base statistique requise pour l'examen des processus mondiaux, en utilisant pour cela les sources de données et les moyens d'analyse statistiques mondiaux du système des Nations Unies. Par son réseau d'équipes de pays, le Groupe des Nations Unies pour le développement aidera les pays à élaborer leurs rapports nationaux sur les progrès accomplis par rapport aux objectifs de la Déclaration du Millénaire.

8. À l'été 2001, le Cabinet du Secrétaire général a réuni un groupe spécial d'experts composé d'experts du système des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le but de cette réunion était d'harmoniser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire avec les objectifs internationaux de développement définis à l'initiative du Comité d'aide au développement de l'OCDE, en étroite coopération avec les institutions de Bretton Woods et le système des Nations Unies; d'examiner les indicateurs pertinents; et de confirmer les responsabilités respectives en matière de suivi et d'établissement de rapports, tant à l'échelon mondial qu'au niveau des pays. L'ensemble de 8 buts généraux, 18 objectifs et 48 indicateurs qui en a résulté – les objectifs de développement pour le Millénaire (voir annexe) – a été inclus dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire » (A/56/326).

9. À l'heure actuelle, la plupart des indicateurs liés aux objectifs de développement pour le Millénaire sont élaborés périodiquement par les organisations internationales compétentes. La Division examine actuellement ces données pour en vérifier la périodicité, la cohérence et la fiabilité. Elle a également tenu les Amis de la Présidence informés des faits nouveaux, en particulier en ce qui concerne les indicateurs proposés. Après examen, les Amis de la Présidence ont retenu la plupart de ces indicateurs, à quelques exceptions, en les classant suivant leurs trois niveaux de priorité.

10. L'année de référence utilisée pour analyser les tendances est 1990. Toutes les données disponibles sont incluses dans la base de données commune de la Division (<<http://unstats.un.org>>), où elles sont entièrement accessibles aux services statistiques nationaux et internationaux, aux gouvernements, ainsi qu'au public. Lorsqu'elle compile ces données, la Division s'emploie également à réunir une documentation complète. Il sera demandé à toutes les entités sources de faire des observations et de communiquer des renseignements au sujet de la périodicité de séries relatives au calendrier de suivi et d'établissement de rapports, à la documentation concernant la méthodologie, aux études d'évaluation des données disponibles, etc. Il est demandé aux institutions partenaires de s'assurer que les données proviennent de sources nationales fiables et attestées.

Les autres questions d'ordre conceptuel, questions méthodologiques et questions de source devraient être abordées lors d'une réunion d'experts que la Division prévoit de tenir en mars 2002.

III. Propositions concernant le programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour 2002-2003

11. Le projet de programme de travail de la Division afférent aux indicateurs s'articulera autour des éléments suivants : a) l'élaboration du rapport du Conseil et le débat sur les indicateurs, y compris la suite à donner à une résolution éventuelle du Conseil; b) la suite donnée aux recommandations des Amis de la Présidence; c) la poursuite de l'appui technique à l'élaboration des indicateurs concernant les objectifs du Millénaire pour le développement; d) le renforcement des capacités statistiques en vue d'aider les pays à élaborer des indicateurs clefs.

12. S'agissant de la session de fond du Conseil prévue en 2002, la Division établira le rapport qui lui a été demandé sur l'application de sa résolution 2000/27. Les principaux éléments de ce rapport seront les décisions de la Commission de statistique, notamment celles ayant trait aux recommandations des Amis de la Présidence.

13. Il conviendra d'analyser les recommandations des Amis de la Présidence qui auront été entérinées par la Commission, en vue de déterminer la manière de les appliquer. La Division élaborera un plan où seront précisés les activités, les intervenants et les échéanciers et présentera un rapport intérimaire à la Commission en 2003.

14. La Division coordonnera les démarches entreprises au sein du système des Nations Unies pour créer une bonne base de données permettant d'analyser les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle aidera à organiser des échanges techniques destinés à résoudre les problèmes méthodologiques non réglés. Dans un souci de transparence, le site Web que la Division consacre à la base de données sur les objectifs du Millénaire pour le développement sera constamment mis à jour. En fait, il est proposé de remplacer la publication des indicateurs de base sur support papier,

initialement prévue pour l'exercice biennal 2002-2003, par la diffusion électronique d'informations actualisées sur les indicateurs, via le site Web de la Division.

15. Dans la mesure où l'examen d'une liste restreinte d'indicateurs clefs fait apparaître au moins un consensus temporaire, il conviendrait à présent de conjuguer les efforts pour renforcer les capacités statistiques nationales en vue de l'élaboration de ces indicateurs. La page Web sur les métadonnées, que la Division a conçue en collaboration étroite avec les experts nationaux, sera d'une grande utilité en tant que matériau de référence technique. Dans un premier temps, il faudra examiner de manière approfondie les lacunes statistiques et les moyens d'y remédier. Dans le cadre de son programme pour l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), la Division s'est engagée à élaborer au cours de l'année à venir, en collaboration avec les pays membres de l'Association, un ensemble sous-régional commun d'indicateurs. Au terme de ce projet, une publication devrait être consacrée à l'analyse des mesures à prendre pour améliorer la disponibilité des données nécessaires à l'élaboration des indicateurs clefs dans la sous-région. Au titre du partenariat qu'elle entend également maintenir avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, la Division apportera son concours à l'établissement de certains bilans de pays et recommandera au Groupe les démarches que les équipes de pays pourront entreprendre, au vu des lacunes statistiques, pour renforcer les capacités statistiques des pays.

IV. Questions à examiner

16. La Commission souhaitera peut-être faire des observations sur le projet de programme de travail de la Division relatif aux indicateurs.

Annexe

Objectifs de développement pour le Millénaire*

<i>Objectifs et cibles</i>	<i>Indicateurs</i>
Objectif 1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	
Cible 1 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour 2. Indice d'écart de la pauvreté [indice de la pauvreté x degré de pauvreté] 3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 2 Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale 5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous	
Cible 3 D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux net de scolarisation dans le primaire 7. Proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième 8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
Cible 4 Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, respectivement 10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes 11. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole 12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	
Cible 5 Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 14. Taux de mortalité infantile 15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole

<i>Objectifs et cibles</i>	<i>Indicateurs</i>
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle	
Cible 6 Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16. Taux de mortalité maternelle 17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
Cible 7 D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans 19. Taux d'utilisation de la contraception 20. Nombre d'enfants orphelins du sida
Cible 8 D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie 22. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme 23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie 24. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitement de brève durée sous surveillance directe
Objectif 7. Assurer un environnement durable^a	
Cible 9 Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	25. Proportion de zones forestières 26. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité 27. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) 28. Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) [À ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète]
Cible 10 Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre	29. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure
Cible 11 Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	30. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement

*Objectifs et cibles**Indicateurs*

<i>Objectifs et cibles</i>	<i>Indicateurs</i>
	31. Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements <i>[La ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis]</i>
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement^a	
Cible 12 Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international	<i>[Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA), de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement]</i>
Cible 13 S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté	Aide publique au développement 32. APD nette, en pourcentage du produit national brut des pays donateurs membres du CAD/OCDE (cibles : 0,7 % au total et 0,15 % pour les PMA) 33. Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement) 34. Proportion de l'APD qui est déliée 35. Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits États insulaires en développement 36. Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral
Cible 14 Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)	Accès aux marchés 37. Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits et hors contingents 38. Taux moyens de droits et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements
Cible 15 Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme	Viabilité de la dette 39. Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE 40. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales 41. Proportion de la dette bilatérale des PPTE envers les créanciers officiels qui a été annulée 42. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services

<i>Objectifs et cibles</i>	<i>Indicateurs</i>
	43. Proportion de l'APD fournie au titre de l'allégement de la dette
	44. Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTE
Cible 16 En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	45. Taux de chômage des 15 à 24 ans
Cible 17 En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	46. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable
Cible 18 En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	47. Nombre de lignes téléphoniques pour 1 000 habitants 48. Nombre de micro-ordinateurs pour 1 000 habitants [Autres indicateurs à déterminer]

* Précédemment sous la cote A/56/326, annexe.

^a Les indicateurs retenus pour les objectifs 7 et 8 sont à préciser.